Vert & Bleux

Le magazine de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes

n° Février Mars Avril 2015

Redevance incitative à la réduction des déchets : c'est parti!

P 10 Centre de Loisirs : un nouveau directeur



Dojo et stade : pose de la première pierre





Le Gua • Marennes • Saint-Sornin • Hiers-Brouage • Saint-Just-Luzac Nieulle-sur-Seudre • Bourcefranc-Le Chapus www.bassin-de-marennes.com





« Jetons moins, trions mieux »

En ce début de nouvelle année, nous souhaitons avant tout présenter à chacune et à chacun d'entre vous, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de

réussite pour 2015, avec une pensée particulière pour celles et ceux qui traversent des moments difficiles.

L'an passé, à travers nos missions de service public, nous avons eu un seul et même objectif : être au plus proche de vous. Pour répondre à vos besoins et poursuivre le développement du territoire, nous avons œuvré dans des domaines essentiels : l'aménagement du territoire, l'habitat, le développement économique, l'environnement... Au cœur des grands projets qui ont ainsi pu être menés à terme, la réduction des déchets figure en première place. Sept mois après le lancement de la phase test et un mois après la mise en place effective de la Redevance Incitative, les usagers du bassin marennais ont déjà largement adopté ce nouveau système d'enlèvement des ordures ménagères. Une diminution de 13 % du volume des déchets ménagers sur le territoire a déjà été constatée ! Par ce biais, nous souhaitons encourager toutes et tous à adopter ou renforcer les bons gestes, pour réduire le volume de ce que nous jetons et mieux trier. Le principe de cette redevance incitative : une facturation qui tient compte du volume de la poubelle et du nombre de levées du bac gris.

Cet outil novateur, que nous avons souhaité mettre en place avant même que le Grenelle de l'Environnement ne préconise sa généralisation dans tout le pays, permet de répondre à deux enjeux très importants et liés. L'enjeu environnemental tout d'abord, afin de diminuer la quantité de déchets non valorisables que nous jetons et d'améliorer encore la qualité du tri pour recycler et réutiliser les matières premières.

Et, par conséquent, l'enjeu économique, puisque cette réduction du poids des déchets permet désormais à chaque foyer d'établir un lien concret entre le montant de sa facture et ce qu'il jette ou recycle. Pédagogie et responsabilisation seront les maîtres mots. La Communauté de Communes continuera à vous accompagner dans les semaines et mois à venir pour assurer la réussite de cette

Belle et heureuse nouvelle année à tous!

Le Président Mickaël Vallet

opération.

A mitie's républicaires
Tichaël Vallet

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

10 rue du Maréchal Foch - BP 50 028 - 17 320 Marennes

Tél. 05 46 85 98 41 - Fax. 05 46 85 54 41

Email: contact@bassin-de-marennes.com

Horaires au siège: du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h

www.bassin-de-marennes.com

Directeur de la publication: Jean-François Lagarde - Rédaction: Justine Roullé Comité de rédaction: Mickaël Vallet, Alain Bompard, Christian Guignet, Alain Latreuille, Joël Papineau, Catherine Bergeon.

Conception maquette: RC2C - La Rochelle

Impression: Imprimerie Rochelaise

Crédits photographiques: CDC sauf mentions

N°ISSN 1624-477X dépôt légal décembre 2007 - Tirage 7500 exemplaires



Photo Frédéric Thiébeaux



3 ici et maintenant

Les 10 projets majeurs du mandat 2014-2020

4 à voir, à savoir

Redevance incitative : c'est parti ! Tarifs et calendrier de collecte des déchets Halte aux dépôts sauvages

7 protéger l'environnement

Signature des premières chartes Natura 2000!

Un contrat territorial pour le marais de de Brouage Valorisation de l'élevage bovin Entretien avec Jean-Marie Petit

1() grandir ensemble

Un nouveau directeur pour le Centre de Loisirs Le service d'accompagnement à la scolarité

19 aménager l'espace

Dojo et stade : pose de la première pierre Un Office de tourisme intercommunal

14 développer l'emploi, l'économie et la formation

Zone d'activités du Gua

Visite de la bijouterie Jeannaud

Usine Trépeau, stratégie de développement et coup de pouce aux Très Petites Entreprises

16 agenda



Suivez toute l'actualité de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes sur

www.facebook.com/cdc.bassindemarennes



www.twitter.com/CdC_marennes



lci et maintenant

3

Les dix projets majeurs de l'année





Mise en œuvre de la redevance incitative et actions de sensibilisation auprès des usagers.





Réhabilitation du canal de Broue.





Revitalisation des centre-bourgs et soutien aux activités économiques. Étude sur la vacance des locaux commerciaux et artisanaux





Construction d'un stade d'athlétisme et d'un dojo, deux équipements mutualisés en un seul et même endroit.





Réécriture d'un nouveau Projet Educatif Local 2015-2018.





Permis de construire d'un local jeunes à Marennes.





Amélioration de l'habitat.





Mise en place d'un Agenda 21 sur le territoire.





Co-élaboration d'un projet de territoire avec la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.





Mutualisation de la compétence Tourisme. à voir, à savoir

Redevance incitative: c'est parti!



ette fois-ci, ça y est : tout ce que nous jetons dans notre poubelle a un impact sur notre facture. Le 1er janvier 2015 a marqué le coup d'envoi de la redevance incitative dans tout le bassin de Marennes. Après une phase test de six mois concluante, qui prouve la mobilisation et l'implication de chacun, les usagers franchissent une nouvelle étape dans la maîtrise de leurs déchets et de leur facture.

En matière de gestion et de traitement des déchets, les habitants du bassin marennais ont pris une longueur d'avance. L'intercommunalité est, en effet, la première collectivité rurale en Charente-Maritime à s'être lancée dans le dispositif de la redevance incitative. Pour comprendre l'origine de celle-ci, il faut remonter en 2009. Le coût global de la gestion des déchets est alors en déficit de 4 %, ce qui entraîne une augmentation de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et des moyens supplémentaires pour une mise à jour du recensement des redevables. Après avoir mené une étude comparative sur les différents modes de financement de traitement et de collecte des déchets, la Communauté de Communes opte en 2012 pour la redevance incitative, qui apparaît comme un moyen très prometteur pour financer l'élimination des déchets.

Adopter les bons gestes

En 2014, le territoire entre en phase de test avant de passer définitivement à la redevance incitative en 2015. Cette phase s'accompagne d'une politique de sensibilisation dynamique autour de la question des déchets, pour inciter chacun à adopter un comportement nouveau. Le bassin de Marennes agit alors pour favoriser et améliorer le tri sélectif chez les ménages. Les déchèteries se développent pour accueillir de nouveaux types de déchets, les points d'apport volontaire (verre, papier, textile) sont de plus en plus nombreux et le compostage fera prochainement son entrée dans les maisons de la Communauté de Communes.

L'annonce de la mise en place d'une redevance incitative basée sur la production réelle de déchets donne un coup d'accélérateur au processus. Le tri permet de revaloriser ou recycler une partie des

déchets, mais il reste toujours les « déchets ultimes », pour lesquels la seule solution est l'incinération. La mise en place de la redevance incitative basée sur le volume de la poubelle, le nombre de personnes dans le foyer et le nombre de levées du bac gris, encourage à déposer moins de déchets et à présenter le bac plein. L'adoption de bonnes pratiques au quotidien les a déjà fait baisser de 13 % ces six derniers mois! Des résultats encourageants sur les efforts fournis mais à poursuivre. Par exemple, les déchets fermentescibles (biodégradables) qui peuvent être compostés représentent en moyenne 80kg/an/habitant. Le compostage, même en habitat collectif, permet donc de réduire de 30 % le volume des déchets!

Des solutions pour tous

Si la faible part d'habitat collectif ou de zone difficile d'accès rend la mise en œuvre d'une redevance incitative relativement aisée, la CdC du Bassin de Marennes a aussi choisi de mettre en place des solutions spécifiques, comme l'installation de conteneurs enterrés accessibles par badge sur Bourcefranc-Le Chapus et Marennes ou la collecte en porte-à-porte pour les petites ruelles et impasses* sur Marennes. L'objectif principal étant de faire en sorte que la facture de chacun reflète au mieux sa consommation et de garantir l'aspect équitable du système. Ainsi, du bon respect des consignes dépend le montant de la facture, individuellement et collectivement : mieux vaut éviter débordements et pollutions de bacs susceptibles d'entraîner des augmentations de coût de gestion. Tous les habitants du bassin de Marennes sont donc amenés à trier et réduire leur production de déchets, au bénéfice de l'environnement et de leur porte-monnaie.

* Cf p 5. Zones de sacs prépayés oblogatoires.

Poubelle non adaptée = poubelle non collectée



Un autocollant de refus de collecte sera apposé sur tous les bacs et autres poubelles qui n'ont pas été délivrés par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (sacs prépayés ou bacs pucés).

L'utilisation de ces nouveaux contenants est OBLIGATOIRE.

L'usager qui s'y refuse se verra facturer une tarification maximale.

Vous n'êtes pas encore équipés ? Contactez-nous au

N°Vert 0 805 707 887

APPEL GRATUIT

Des réunions publiques



Du 13 novembre au 11 décembre dernier, 8 réunions publiques ont été organisées sur le bassin de Marennes. Mickael Vallet, le Président de la Communauté de Communes, accompagné de Christian Guignet, président de la Régie des déchets, est allé la rencontre de chaque commune du territoire afin de répondre aux questions des usagers. La redevance incitative comment ça marche ? Quelle utilité ? Combien vais-je payer? Quand dois-je sortir ma poubelle ? Ces réunions furent l'occasion d'expliquer le fonctionnement du service et de dévoiler la grille tarifaire.

Au total, plus de 500 participants ont été recensés lors de ces réunions publiques. Une démarche que souhaite renouveler la Communauté de Communes d'ici un an afin de faire un premier bilan sur la mise en place de la redevance incitative.



Gérer son budget

TARIFS à partir du 1er janvier 2015

Vous êtes		
équipés de	PART FIXE	PART VARIABLE
•BAC À PUCE	Abonnement + Forfait (12 levées minimum à l'année)	Supplément (coût de la levée supplémentaire du bac)
1 BAC DE 80 LITRES (pour 1 pers.)	160,48 €	1,54 €
1 BAC DE 120 LITRES (pour 2-3 pers.)	203,72 €	2,31 €
1 BAC DE 240 LITRES (4 pers. et +)	257,84 €	4,62 €
• SACS PRÉPAYÉS	Abonnement	Supplément (coût du rouleau de sacs)
SAC DE 30 LITRES	132 €	5,61 € (le rouleau de 10 sacs)
SAC DE 50 LITRES	132 €	9,35 € (le rouleau de 10 sacs)
• CONTENEUR ENTERRÉ	Abonnement	Supplément (coût du dépôt supplémentaire)
CONTENEUR ENTERRÉ Accès pour 1 pers.	154 €	0,99 €
CONTENEUR ENTERRÉ Accès pour 2/3 pers.	165 €	0,99 €
CONTENEUR ENTERRÉ Accès pour 4 pers. et +	198 €	0,99 €

Les nouveaux tarifs s'appliquent du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Vous recevrez donc **votre première facture** basée sur la redevance incitative **en mars-avril 2015.**

N'oubliez pas qu'il est possible de **payer votre facture de déchets ménagers en ligne.** Connectez-vous sur **www.bassin-de-marennes.com**, rubrique « Payer en ligne votre facture d'ordures ménagères ». Munissez-vous simplement des références de votre contrat (figurant sur votre facture).

La collecte au rendez-vous

Afin d'otimiser les collectes, **un seul ramassage de déchets ménagers** se fait désormais par commune (au lieu de deux hebdomadaires sur Marennes et Bourcefranc-Le Chapus).

Attention, les jours de collecte des bacs pucés, mais aussi des sacs jaunes, changent aussi dans certaines communes !

Zones sacs prépayés et conteneurs enterrés : qui est concerné ?

La zone « sacs prépayés » obligatoires concerne uniquement la commune de Marennes.
Cette zone, collectée le lundi en raison des difficultés d'accès, concernent les rues suivantes : Rue Fradin, Passage de l'Alhambra, Passage Clémenceau, Rue du Commandant Lucas, Rue Le Terme, Rue Albert 1er, Place Chasseloup, Rue Gambetta, Rue Henri Aiguillé, Rue Saint-Pierre, Rue de Verdun, Rue Joffre, Rue Fourgeaud.

Vous n'habitez pas dans l'une de ces rues ? Alors, ne sortez pas votre sac prépayé le lundi.

Précisons que l'utilisation des sacs prépayés est déterminée d'un commun accord entre la Communauté de Communes et l'usager qui en fait la demande. Celle-ci doit rester exceptionnelle en raison des risques (piqûres, coupures...) qu'ils représentent pour les agents de collecte.

Pour ce qui est de la zone « **conteneurs enterrés** », les Bourcefrançais et Marennais qui résident dans

des zones difficiles d'accès ou des habitats collectifs importants y auront prochainement accès. En attendant, leurs poubelles seront ramassées le lundi.

Vous n'avez pas reçu de calendrier de collecte ? Téléchargez-le en ligne sur www.bassin-de-marennes.com ou venez le retirer à la Communauté de Communes.





La redevance incitative sert à financer le service de gestion des déchets ménagers.



Elle se compose :

D'UNE PART FIXE comprenant :

- L'abonnement qui correspond à l'accès au service de gestion des déchets. Cette part finance les charges fixes du service (matériel, bâtiment, personnel...), les coûts de collecte (ordures recyclables et non recyclables, verre, papier, textile), la mise à disposition et la maintenance des bacs, conteneurs enterrés et des déchèteries.
- Un forfait minimum de 12 levées
 à l'année pour les propriétaires

D'UNE PART VARIABLE INCITATIVE calculée en fonction :

- Du volume et du nombre de présentations du bac à la collecte.
- Ou du nombre de dépôts de sacs dans le conteneur enterré.
- Ou du nombre de rouleaux sacs prépayés.



Les dépôts sauvages : l'incivilité au quotidien

L'incinération des déchets et les dépôts sauvages sont formellement interdits et passibles de lourdes amendes.



es sacs d'ordures ménagères, des meubles, des emballages... déposés

volontairement dans nos rues, à proximité des conteneurs de verre ou

d'ordures ménagères, les communes ont décidé de sévir. Témoignage

de papier : trop c'est trop ! Devant la recrudescence des dépôts sauvages

La moitié des foyers du bassin de Marennes a dit « Stop à la pub!»

3 500, c'est le nombre de stoppub qui a été distribué auprès des usagers du territoire. Grâce à cela, en apposant simplement un « Stop Pub » sur votre boîte aux lettres vous évitez de recevoir près de 40 kg de papiers chaque année. Alors, vous aussi, venez retirer votre autocollant auprès de la CdC du Bassin de Marennes.

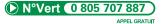


N'oubliez pas, la réduction des déchets passe aussi par la modification de nos comportements au quotidien!



Un doute? Une question? Une remarque?

Des agents sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller par téléphone au



et vous accueillent du lundi au vendredi, au 10 rue du Maréchal Foch à Marennes (9h-12h30 14h-17h)

de Patrice Brouhard, Maire du Gua, qui n'hésite pas à sanctionner ces incivilités et qui lance un appel au civisme et à la propreté.

« Depuis quelques temps, nous constatons des dépôts sauvages répétés d'ordures ménagères et d'encombrants à différents endroits : dans les marais, dans les bois, aux abords de la déchèterie... Récemment, nous avons eu le cas d'une personne prise sur le

fait, en train d'abandonner une machine à laver dans les marais! Une aberration, car nous avons deux déchèteries sur la Communauté de Communes, dont une sur Le Gua, qui accepte divers types de déchets dont l'électroménager et ce gratuitement ! Cette attitude méritait d'être sanctionnée et elle l'a été. Cet usager est passé devant le tribunal et a dû s'acquitter d'une lourde amende. Malheureusement, ce n'est pas un cas isolé (...). La municipalité ne fera part d'aucune clémence envers les administrés qui pratiquent ce genre d'infractions. Quatre cas de dépôts sauvages ont été déclarés auprès de la justice et sont en cours de traitement.

Avant d'en venir à la répression, je précise que nous communiquons du mieux que nous pouvons auprès des Guatais : actions de prévention et de sensibilisation par la police municipale, lettre d'avertissement, puis sanction le cas échéant. Nous sommes persuadés que l'information auprès des habitants concernant la collecte et le traitement des déchets ménagers joue un rôle décisif. Nous devons tous jouer le jeu de la redevance incitative. Comprenons bien qu'il est de notre intérêt à tous de trier, de réduire nos déchets pour économiser sur notre facture.

Les dépôts sauvages ont au contraire l'effet inverse. Car qui paye pour ramasser et traiter ces dépôts sauvages ? La collectivité ! C'est donc notre facture à tous qui en pâtit. Alors agissez, agissez pour la réduction de vos déchets et pour la préservation de notre environnement. Nos communes ne sont pas des décharges ! Soyons des citoyens responsables afin de laisser à nos enfants un environnement propre et non pollué ».

Le Gua n'est pas un cas particulier car les dépôts sauvages touchent toutes les communes du bassin de Marennes.

Pour réduire ses déchets et trier... des solutions

- les points d'apport volontaire (verre, papierjournaux-magazines, textiles);
- le composteur (prochainement distribué à tarif préférentiel par la Communauté de Communes)
- les déchèteries sur le territoire
- le stop pub (disponible à la Communauté de Communes).

Signature des premières chartes Natura 2000

Le classement Natura 2000 est une chance pour nos marais : outre protéger l'environnement, il permet aux propriétaires d'engager des travaux nécessaires tout en bénéficiant d'avantages financiers.





es marais de notre territoire ont été classés en site Natura 2000, preuve de leur importante biodiversité. Ce classement permet aux propriétaires volontaires de s'engager dans une charte Natura 2000 et de bénéficier ainsi de certains avantages fiscaux. Quatre propriétaires en bénéficient déjà.

Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000?

La charte est déclinée par grands types de milieux (prairies, boisements, dunes, etc) et par pratiques (curage des fossés, activités professionnelles ou de loisirs, etc). Elle comprend des engagements visant à maintenir les habitats et espèces menacés dans un bon état de conservation. Il s'agit de bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ». En voici quelques exemples :

- maintenir le milieu;
- curer selon le principe « vieux fond, vieux bords » ;
- ne pas utiliser de produits phytosanitaires ;
- ne pas intervenir lors de la période de reproduction de la faune.

Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne sont donc pas rémunérés, Cependant, l'adhésion à la charte Natura 2000 peut donner accès à certains avantages fiscaux et aides publiques :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à hauteur de 100 % de la part communale et intercommunale.
- Exonération des trois-quarts des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.
- Accès aux garanties de gestion durable des forêts (aides publiques et dispositions fiscales), la signature d'une charte Natura 2000 en milieu forestier faisant office de document de gestion agréé.

Les premières chartes Natura 2000 signées

Fin 2014, les premières chartes Natura 2000 ont été signées. Quatre propriétaires ont ainsi souhaité marquer leur engagement en faveur de la biodiversité : il s'agit de deux particuliers et de deux agriculteurs, situés sur les marais de la Seudre, de Brouage ou encore











Très prochainement... la 3^e édition de « Tous dehors ! », journée nature en Pays Marennes-Oléron

Cet évènement, co-organisé par le CPIE Marennes-Oléron et les Communautés de communes du Bassin de Marennes et de l'Ile d'Oléron, a pour objectif de faire découvrir au grand public les espaces naturels de chaque commune et d'aller à la rencontre des gestionnaires de ces milieux.

Cette journée s'organise autour d'un lieu central qui abrite les différents stands, ateliers et expositions. Des animations sont proposées au départ de ce site sur des thématiques variées mettant en avant le lien entre biodiversité et gestion des espaces.

La prochaine édition se déroulera le dimanche 12 avril, toute la journée, sur la commune de La Brée-les-Bains. Cette journée est gratuite et ouverte à tous.

> Plus d'infos prochainement sur : www.bassin-de-marennes.com www.facebook.com/cdc.bassindemarennes



- 4 signataires
- 5 chartes Natura 2000
- 2 sur le marais de la Seudre
- 2 sur le marais de Brouage
- 1 sur les marais oléronais
- 77,3 ha

5 types d'engagements sur les

- Fossés à poissons
- Marais d'Avail et de la Perroche
- Prairies
- Roselières
- Sartières

Vous aussi, vous êtes intéressé par la charte Natura 2000 ?

Vous devez au préalable contacter la structure animatrice Natura 2000. Une visite de terrain sera ensuite organisée afin de lister les parcelles cadastrales et les milieux pouvant faire l'objet d'une charte. Les engagements étant contrôlables par les services de l'Etat, cette étape est indispensable. La structure animatrice Natura 2000 vous aidera par la suite à compléter votre dossier.





Retrouvez les engagements de la charte Natura 2000 sur: www.marais-seudre-brouageoleron.n2000.fr

Gaëlle Kania Animatrice Natura 2000 05 46 85 98 41

natura2000@bassin-de-marennes.com

protéger l'environnement

Un contrat territorial pour le marais de Brouage



'Agence de l'eau Adour-Garonne, consciente de la nécessité de préserver le marais de Brouage, a proposé la signature d'un Contrat territorial visant à préserver cette exceptionnelle zone humide. Six actions urgentes ont été inscrites à ce contrat et six structures se sont regroupées pour en assurer la gouvernance.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes mène depuis plus de 6 ans, dans le cadre de son projet de Gestion Intégrée des Zones Humides (GIZH), de nombreuses actions ayant pour objectif de préserver ses milieux humides et notamment le marais de Brouage. Un programme d'actions a d'ailleurs été rédigé en ce sens et certaines actions, telles que la réhabilitation du canal de Broue, ont déjà pu voir le jour. Toutefois, il reste de nombreuses mesures à engager afin d'espérer pouvoir préserver ce marais emblématique de notre territoire, dont la richesse et la singularité sont aujourd'hui reconnues au niveau national et européen.

Priorité aux actions urgentes

Consciente de la nécessité de préserver le marais de Brouage et des difficultés que rencontrent les collectivités et acteurs de ce territoire à financer ces actions, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui a soutenu l'ensemble des actions déjà engagées, a décidé de proposer aux syndicats de marais et collectivités locales la signature d'un contrat territorial quadriennal. L'objectif de ce contrat est d'assurer la réalisation des actions les plus urgentes, permettant d'améliorer les fonctionnalités du marais et la qualité de son eau.







Dans cette perspective, six actions ont été retenues :

- La mise en place d'une importante campagne d'entretien du réseau hydraulique.
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes, et principalement de la jussie.
- L'amélioration de la libre circulation des espèces amphihalines, et notamment de l'anguille.
- L'aide aux éleveurs bovins dans leurs démarches d'amélioration du traitement de leurs effluents d'élevage.
- L'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes du marais.
- L'amélioration du traitement des effluents pluviaux.

Six structures aux commandes

La gouvernance du contrat sera donc assurée par le regroupement de six structures :

- La Communauté de Communes du Bassin de Marennes (structure animatrice).
- La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.
- Le Conseil Général de la Charente-Maritime.
- L'Association Syndicale des marais de Brouage-Marennes.
- L'Association Syndicale des marais de Saint Agnant-Saint Jean d'Angle.
- L'Association syndicale des marais de Moëze-Montportail.

L'actualité des actions en cours

Les travaux de réhabilitation du canal de Broue

Les travaux ont commencé en juin 2014 et devraient se finir, pour la première année, à la fin du mois de décembre 2015. Deux autres années seront nécessaires pour réhabiliter le canal jusqu'à l'écluse de la Bergère.

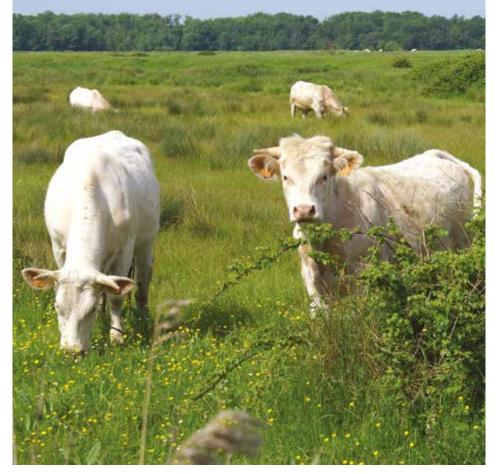
Les contraintes liées aux travaux en marais, ainsi que la complexité de ces derniers au regard de l'état de dégradation avancé du canal de Broue, ont amené d'importants retards. Par ailleurs, il existe de nombreux réseaux enfouis sur les levées du canal et notamment des lignes électriques « haute tension » qu'il a fallu déplacer et sécuriser. Ces travaux, pris en charge par ERDF, ont nécessité une modification des modalités d'intervention, et ont ralenti considérablement le chantier.

Ce sont désormais les conditions météorologiques qui décideront de la poursuite des travaux et du respect des délais pour cette année.



9

La valorisation de l'élevage bovin



Depuis novembre 2013, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime, co-animent un projet de valorisation de l'élevage bovin sur le marais de Brouage, en assistant un collectif d'une trentaine d'éleveurs.

Ce projet, soutenu par le Ministère en charge de l'agriculture, bénéficie du fond CASDAR et vise trois principaux objectifs :

- La fédération des éleveurs autour de l'identité du marais de Brouage;
- L'optimisation technique des systèmes d'élevage en marais;
- La valorisation des produits issus de l'activité d'élevage.

Concernant le premier objectif, les statuts de la future association des éleveurs du marais de Brouage ont été présentés et validés le 12 novembre 2014, ce qui permettra au collectif d'éleveurs d'acquérir la personnalité juridique dès le début de l'année 2015, et de posséder désormais un espace de réflexion,

de discussion et de prise de décision, à même de porter les différentes actions qui découleront de ce projet.

Par ailleurs, deux réunions d'information relatives au parasitisme en marais ont été

organisées afin de sensibiliser les éleveurs aux moyens de limiter le parasitisme de leurs animaux et ainsi de réduire les coûts induits.

Enfin, le collectif a souhaité orienter principalement son action sur l'approvisionnement des cantines scolaires autour du marais de Brouage, afin de pérenniser ses débouchés, mais aussi d'améliorer la qualité des produits servis aux enfants et les sensibiliser au goût et à la qualité des produits issus de bovins élevés de manière extensive, sur les prairies de marais.

Cette action doit s'inscrire dans le projet « Terroir au menu » auquel participe le Pays Marennes-Oléron.

www.bassin-de-marennes.com rubrique « Cahier du marais ».



Laurent Pouzin

Chargé de mission Zones Humides

05 46 85 38 50

zones.humides@bassin-de-marennes.com

3 questions à Jean-Marie Petit



Constituée pour deux-tiers de marais, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes agit pour la protection et la mise en valeur de l'environnement. Cette compétence est suivie par la Commission « Gestion des zones humides et valorisation des marais », réunissant 10 élus membres dont Jean-Marie Petit, 1er vice-président en charge de cette compétence.

« Quel est l'intérêt pour notre intercommunalité de gérer les zones humides du territoire ?

Les marais, qui ont fait la richesse économique, culturelle et environnementale du territoire, nécessitent d'être préservés. C'est dans ce sens que la Communauté de Communes joue un rôle essentiel dans leur valorisation. Pour preuve, la réhabilitation du canal de Broue a pu débuter en juin 2014 grâce à notre investissement et à celui de nos partenaires. Sans cela, l'avenir des marais était fortement compromis.

Quelles seront vos priorités pour ce mandat ?

Nous avons 3 priorités majeures qui relèvent de :

- L'eau, qui est un élément essentiel à la survie des marais. Aujourd'hui, la conservation du caractère humide des marais s'avère plus que vitale
- La biodiversité. Je porterais un regard particulier sur la mise en valeur et la préservation de nos marais.
- Et l'économie. Etant arrière-petit-fils de saunier brouageais, j'accorde beaucoup d'importance à la valorisation des activités primaires du marais, qui sont principalement aujourd'hui l'élevage et la conchyliculture.

Pouvez-vous nous citer quelques actions qui seront menées d'ici 2020 ?

Il y en a tant! Lutter contre les espèces envahissantes comme la jussie, effectuer le curage des fossés qui permettent un meilleur entretien du réseau hydraulique... La Communauté de Communes intervient

également lors des travaux de voirie, des pistes cyclables et des parcours de randonnés à travers les marais. A cet effet, un passage sécurisé de plusieurs kilomètres est prévu entre Broue et Bellevue. »

Bio express

- 1953 : naît à Hiers-Brouage.
- 2008 : élu maire de Hiers-Brouage.
- 2014: devient 1^{er} vice-président de la CdC du Bassin de Marennes en charge de la gestion et valorisation des marais et 3^e vice-président en charge des programmes européens au Pays Marennes-Oléron.

Arrivée du nouveau directeur au Centre de Loisirs



près plus de 8 ans passés au poste de direction du « Château des Enfants », Ludiwine Penguilly a récemment quitté ses fonctions pour partir vers de nouvelles aventures. Nous lui souhaitons une belle réussite et présentons ici son successeur.

C'est John Delcoigne, originaire de la région parisienne, qui a été recruté sur ce poste de direction, depuis le 24 novembre dernier. Titulaire d'un BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technique de l'Éducation Populaire et de la jeunesse), il a également suivi une formation d'animateur DAFA (Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

John Delcoigne connaît bien le secteur de l'enfance et de la jeunesse, qui est son cœur de métier comme il l'explique : « Dès mes 18 ans, je suis tombé dans la marmite pédagogique » explique t-il.

Expérience et compétences

Animateur scientifique à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris, responsable enfance-jeunesse dans plusieurs centre sociaux, directeur de séjours en Pologne, en Suède et ailleurs, coordinateur de classes vertes pour de nombreuses communes, c'est aujourd'hui au Centre de Loisirs de Marennes-Plage que vous pourrez le retrouver. Son expérience et ses compétences seront sans aucun doute un atout, ces prochains mois, avec l'actualité chargée qui attend le « Château des Enfants ». Entouré d'une équipe dynamique, John proposera cette année aux enfants de nombreuses animations conviviales et enrichissantes.

« Nous souhaitons valoriser et optimiser les espaces intérieurs et extérieurs du centre en mettant en place des « mini-chantiers » pour que les enfants construisent petit à petit le centre de leur rêve »

Et si d'aventure vos enfants se prennent de passion pour les « paper toys », des petits personnages en papier à imprimer, découper, plier, coller et collectionner, peut-être que cet animateur dans l'âme y est-il pour quelque chose...



Le Centre de Loisirs en chiffres...

- Le Château des Enfants accueille les enfants de **3 à 12 ans.**
- Il est ouvert tous les mercredis, et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.
- En 2013, près de **200 enfants** y ont été accueillis.
- L'équipe éducative est composée d'1 directeur, d'1 adjoint animateur, de 6 animateurs, dont 2 emplois d'avenir, et d'1 agent d'entretien.

Animateurs saisonniers

Afin d'assister l'équipe permanente et de répondre au nombre croissant d'inscrits, la Communauté de Communes recrute chaque année des animateurs supplémentaires pour les mois de juillet et août. En 2014, 20 animateurs saisonniers ont été recrutés et répartis sur les 2 Centres de Loisirs du territoire (Marennes-Plage et Nieulle-sur-Seudre).

Comment postuler?

Si vous êtes stagiaire ou titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et âgé d'au moins 16 ans, vous pouvez envoyer votre candidature (lettre de motivation + CV) à :

Communauté de Communes du Bassin de Marennes 10 rue du Maréchal Foch BP 50028 17320 Marennes

Renseignements et inscriptions auprès du Centre de Loisirs :

12 avenue du Pont de la Seudre 17320 Marennes-Plage 05 46 76 46 67 06 29 73 54 15



Suivez l'actualité du Centre de loisirs : www.facebook.com/pages/Le-château-des-enfants



grandir ensemble

Zoom sur le CLAS, contrat d'accompagnement à la scolarité



le Collège Jean Hay de Marennes, un service d'accompagnement

Rencontre avec l'animatrice du CLAS, Audrey Thiollet :

à la scolarité : le CLAS.

« Qu'est-ce que le CLAS, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ?

Le CLAS est un accompagnement scolaire totalement gratuit et adapté aux jeunes qui rencontrent des difficultés d'apprentissage. Je les conseille et tente de leur redonner goût à l'acquisition des savoirs en les aidant à s'organiser dans leur travail. Nous leur offrirons, en plus de cet accompagnement scolaire, la possibilité de bénéficier de sorties culturelles. Car le CLAS c'est aussi ça : encourager le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir. C'est une pédagogie de détour visant à redonner confiance aux jeunes, afin qu'ils ne doutent pas de leurs capacités et puissent au final réussir leur scolarité.

Qui est concerné par le CLAS ?

Le CLAS s'adresse aux collégiens scolarisés de la 6° à la 3°. Ce projet, mené en lien avec le Collège Jean Hay à Marennes, permet aux professeurs principaux d'orienter les élèves concernés vers le CLAS. Néanmoins, ils ne doivent pas se sentir obligés

de suivre le CLAS, ils doivent en avoir envie. Je tiens aussi à préciser que cet accompagnement à la scolarité est complémentaire au collège et que le soutien des parents est aussi nécessaire et important.

Comment s'organise cet accompagnement scolaire ?

Depuis le 13 janvier 2015, le CLAS est dispensé en dehors du temps scolaire à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (10 rue du Maréchal Foch à Marennes). Une séance est organisée chaque semaine le mardi de 17h à 18h30, uniquement en période scolaire et ce jusqu'à fin juin.

Et côté pratique (coût, transport...)?

Afin de faciliter l'accès au CLAS, l'intercommunalité a choisi de rendre ce dispositif totalement gratuit. Le financement de ce dispositif est intégralement pris en charge par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). »



Vous souhaitez inscrire votre enfant ou en savoir plus sur ce dispositif? Contactez Véronique Lançon, coordinatrice Projet Éducatif Local 05 46 85 76 92 06 23 58 92 17

A vous la parole



Rencontre de jeunes bénéficiaires du CLAS

Enzo, 15 ans (3°), Gaëlle, 11 ans (6°), Maxime, 11 ans (6°), habitent à Saint-Just-Luzac et Bruno, 11 ans (6°), habite à Bourcefranc-Le Chapus

« Pourquoi participez-vous au CLAS et depuis quand ?

Nous participons au CLAS depuis cette année. Cet accompagnement scolaire nous aide, nous donne envie de travailler et d'apprendre autrement.

Est-ce vous qui souhaitiez en bénéficier ?

« Ce sont nos parents qui nous ont inscrits. Et nous ne sommes pas déçus, car le CLAS nous donne une chance supplémentaire de réussir notre scolarité. »



Suivez l'actualité du service enfance-jeunesse sur le bassin de Marennes sur sa page facebook : www.facebook.com/pel. bassindemarennes aménager l'espace

Le chantier du dojo et du stade d'athlétisme officiellement lancé



e 21 novembre dernier, Mickaël Vallet, Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, a symboliquement posé la première pierre du futur équipement sportif communautaire.

Un équipement très attendu qui devrait donner une impulsion importante au développement du sport local.

Cette infrastructure, située au cœur de la zone du Fief de Feusse, sera articulée autour de deux pôles : un dojo et un stade d'athlétisme. Le dojo comprendra une salle de 437m² avec deux aires de combat, un vestiaire-bureau, un espace rangement et une tribune de 80 places. Le stade d'athlétisme permettra la pratique de toutes les disciplines de courses, lancers et sauts, grâce à une piste de 400 mètres avec une ligne droite de six couloirs et un anneau de guatre couloirs.

Une construction bien pensée et une implantation réfléchie

Conçu dans le respect des normes imposées par les instances internationales, ce bâtiment Haute Performance Energétique (HPE) comprendra également une salle de musculation et de nombreuses infrastructures annexes, qui permettront la pratique des sports dans les règles de l'art (sautoirs, haies, tour de chronométrie, vestiaires, infirmerie, club house, locaux techniques, etc.). Une tribune de 200 places, une buvette, un parking d'une cinquantaine de places et un accès piéton/vélos permettront au public de venir encourager les sportifs dans de bonnes conditions.

« Cet équipement permettra d'accueillir des activités d'apprentissage, de compétition et de loisirs. Je tiens à dire l'importance de l'équipement dans la pratique des sports », commentait le président de la CdC. « Par exemple, avant la création d'Iléo, il n'y avait pas de club de natation à Dolus-d'Oléron. Ce projet démontrera toute son utilité.

Il participera au rayonnement communautaire et sera un argument supplémentaire pour des gens qui souhaiteraient s'installer chez nous. En effet, leur choix est souvent fait au regard des diverses infrastructures existantes. Souhaitons qu'ils choisissent ainsi de venir participer à notre dynamique communautaire », concluait Mickaël Vallet, avant de procéder à la pose de la première pierre de ce chantier, qui a débuté en juillet dernier.

Plus que quelques mois d'attente et vous profiterez, d'ici fin 2015 - début 2016, du dojo et stade d'athlétisme qui fera, sans aucun doute, le bonheur de nombreux sportifs.

Le coût des travaux est prévu pour un montant total de 3 614 000 euros HT. Travaux réalisés avec le concours financier de :









2009 : Les 7 conseils municipaux décident d'étendre la compétence de la Communauté de Communes en matière d'équipements sportifs.

2010 : La décision est prise de réaliser un dojo et stade d'athlétisme.

Juillet 2014: Lancement des travaux. Fin 2015/ début 2016: Entrée en fonction prévisionnelle des deux nouveaux équipements.

A vous la parole

Sur le bassin de Marennes, deux associations d'athlétisme sont présentes sur le territoire : l'AMPA (Athlétisme Marennes Presqu'île d'Arvert) qui compte 106 licenciés* et Run Athé qui compte 42 licenciés*. Le Judo Club rassemble quant à lui près de 112 licenciés*. Présents lors de la pose de la première pierre, nous avons recueilli leurs ressentis à cette occasion...

• AMPA, association d'athlétisme

Freddy Hiribarren, président de l'AMPA: « Actuellement, les moyens techniques que nous utilisons sont devenus obsolètes, voir risqués. Il était donc temps de proposer une structure adéquate et attractive pour nos jeunes. Grâce à ce projet, toutes



De gauche à droite : Alain Gouguet président du comité d'athlétisme de Charente-Maritime, Patricia Gilet secrétaire adjointe AMPA, Laurent Champeau trésorier AMPA, Nathalie Hiribarren secrétaire AMPA.

les disciplines de l'athlétisme pourront être enseignées. (...) Même si on a encore du mal à imaginer ce que sera ce stade, cette première pierre nous remplit de joie et d'impatience. Nous tenons d'ailleurs à remercier tous les élus qui ont cru à ce projet. »

Run Athlé, association d'athlétisme

Richard Vincent, président et éducateur sportif :

« Ce nouvel équipement sportif est important à nos veux II améliorera notre

yeux. Il améliorera notre quotidien et nous offrira un pied à terre, ce qui n'est pas rien. Actuellement, nous nous entra nons à l'extérieur, sur la route. Grâce au stade d'athlétisme, la qualité des entra nements n'en sera que meilleure et cela nous permettra sans doute

Judo Club du Bassin de Marennes

de gagner des adhérents ».

Frédéric Ardanuy, enseignant au Judo Club depuis 14 ans : « La pose de la première pierre représente pour nous un évènement important. Ce dojo plus spacieux,



plus confortable, nous permettra d'accueillir au mieux nos licenciés et il séduira probablement de nouveaux licenciés. Il faut dire que l'association existe depuis 37 ans et que nous attendions ce dojo depuis... au moins aussi longtemps! » 'Chiffres de 2013-2014

aménager l'espace

Naissance d'un Office de Tourisme Intercommunal

epuis le 1^{er} janvier, les offices de tourismes et le syndicat d'initiative du territoire sont transformés en un Office du Tourisme Intercommunal, dont la gestion a été confiée à une association « Office de tourisme Ile d'Oléron et Bassin de Marennes » anciennement dénommée « Maison du Tourisme Ile d'Oléron Bassin de Marennes ».



La Communauté de Communes de l'Ille d'Oléron a procédé à la même démarche. Ainsi, les 12 bureaux d'informations touristiques mutualisent leurs moyens au sein d'une unique structure, qui va définir une nouvelle organisation et son projet de développement.

Une convention de partenariat et d'objectifs est établie entre la Communauté de Communes et l'association. Elle précise les engagements de l'office de tourisme sur le territoire :

- Participer à l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de la politique de promotion et de développement touristique.
- Assurer la gestion et l'organisation de l'accueil et de l'animation touristique au sein des

bureaux d'accueil touristique implantés sur le territoire de la Communauté de Communes.

- Fournir les moyens humains et matériels pour assurer les missions conjointes d'accueil, d'animation et de promotion touristique.
- Assurer les relations presse de la Communauté de Communes dans le domaine touristique;
- Fédérer et coordonner les différents acteurs du tourisme implantés.
- Participer à la mise en œuvre de la politique TIC, notamment par le biais d'un service « webmaster » et d'un travail de réflexion stratégique sur le déploiement d'une politique de e-services (notamment par une couverture de points publics internet) sur les différentes communes de la Communauté de Communes.

L'année 2015 sera une année de transition et d'intégration des moyens humains et matériels. Le financement de la nouvelle structure est assuré par le transfert, à la Communauté de Communes, des moyens que les Communes consacraient au fonctionnement des offices municipaux. Ce travail a été réalisé en 2014 et a permis d'évaluer les sommes à transférer. Par conséquent, les locaux seront désormais entretenus par la Communauté de communes et la taxe de séjour est harmonisée. Elle s'applique sur l'ensemble du territoire à compter du 1er janvier 2015 et la période de perception sera du 15 avril au 15 septembre.

Taxe de séjour au réel :

La taxe de séjour sera calculée sur la fréquentation réelle des établissements. Cette taxe s'applique par personne et par jour, pour les personnes qui séjournent à titre onéreux sur le territoire et n'y possèdent pas une résidence (pour laquelle elles versent de la taxe d'habitation).

Désignation	Tarif / nuitée / personne
Hôtel 5 étoiles, meublés 5 étoiles*	0,70 €
Hôtel 4 étoiles, 4 étoiles luxe, meublés 4 étoiles*	0,60 €
Hôtel 3 étoiles et meublés 3 étoiles*	0,50 €
Hôtel 2 étoiles et meublés 2 étoiles*	0,40 €
Hôtel 1 étoile et meublés 1 étoile*	0,30 €
Hôtels classés sans étoile et meublés sans étoile*	0,20 €

*Et à autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes.

Taxe de séjour forfaitaire :

 La taxe sera calculée sur la capacité d'accueil de l'établissement donnant lieu à versement de la taxe. Le versement de celle-ci est donc indépendant du nombre de personnes hébergées.

	Désignation	Tarif /nuitée / unité de capacité d'accueil
	Terrains de camping et de caravanage classés en 5, 4 et 3 étoiles et autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €
	Terrains de camping et de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,40 €
	Parce récidentiale de laisire	0.40 €

Abattements:

 Les abattements obligatoires : conformément à l'article R.2333-61 du Code Général des Collectivités Territoriales, un abattement légal est appliqué en fonction de la durée d'ouverture de l'établissement :

Nombre de nuitées	Abattement
jusqu'à 60 nuitées	20 %
entre 61 et 105 nuitées	30 %
à partir de 106 nuitées	40 %

Les abattements facultatifs :

Le bénéficiaire de la taxe de séjour forfaitaire fixe le coefficient, par valeur d'hébergement et pour tout le territoire concerné, au plus tard deux mois avant le premier jour de la période de perception.

Les coefficients de fréquentation suivants s'appliqueront pour les terrains de camping classés 1 et 2 étoiles :

Mois	Coefficient de fréquentation appliqué
mai	0,05
juin	0,10
juillet	0,60
août	0,65
septembre	0,05





La taxe de séjour s'applique à toute forme d'hébergement à caractère commercial.

développer l'emploi, l'économie et la formation

Zone d'Activités du Gua



a commune du Gua accueille bientôt une nouvelle zone d'activités destinée à des entreprises artisanales et lance le projet de développement de la zone commerciale existante. L'occasion de faire le point sur l'aménagement de l'une, qui commencera au printemps, et la définition de l'autre, lancée en ce début d'année.

L'aménagement se précise...

Le 28 octobre dernier, la Communauté de Communes a lancé une consultation en vue de recruter les entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement de la zone d'activités du Gua. Ces entreprises, choisies lors du Conseil Communautaire de janvier, démarreront les travaux dès mars-avril. Six mois de chantier seront nécessaires pour aménager la future zone de 10 ha destinée à accueillir des entreprises artisanales.

A cet effet, les entreprises qui se sont positionnées pour intégrer la ZA seront recontactées au premier semestre 2015 pour travailler sur l'élaboration de leur projet d'implantation et leur permettre d'obtenir leur permis de construire. Des parcelles restent toutefois à acquérir.



Christophe Cinquin

Responsable du développement économique 05 46 85 38 47

06 23 58 92 12

deveco@bassin-de-marennes.com

Evaluation du potentiel de développement commercial de la zone existante



ALEA SOLDOGA est une enseigne historique de la commune du Gua. Sa renommée doit lui permettre d'être le moteur du développement commercial de la commune, dans le respect des activités existantes en centre-ville. Toutefois, avant de lancer un projet de développement commercial, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité évaluer le potentiel de développement de la zone actuelle et particulièrement :

- connaître la surface nécessaire pour accueillir le projet,
- définir le ou les types d'activités susceptibles d'intégrer la future zone et sur lesquels asseoir le développement commercial, au regard bien évidemment, des activités présentes en centrebourg.

Cette étude sera lancée en début d'année 2015.

Visite d'entreprise : les élus au contact du petit commerce



Dans le cadre de son programme de visites d'entreprises sur le bassin de Marennes, Mickaël Vallet et les élus de la Communauté de Communes ont visité en décembre dernier à la bijouterie Jeannaud à Marennes, reprise depuis 2012 par Jean-Jacques Combe, responsable de la bijouterie. Cette rencontre leur a permis de découvrir l'activité, ainsi que le fonctionnement de l'entreprise. Elle fait suite à d'autres visites déjà effectuées les années précédentes. « Régulièrement, nous organisons des visites d'entreprises qu'elles soient artisanales, industrielles ou commerciales sur le Pays Marennes Oléron avec les services économiques des deux Communautés de Communes » affirme Mickaël Vallet. Une visite bienvenue pour le responsable de la bijouterie Jeannaud, Jean-Jacques Combe, également Président de l'Association des commerçants de Marennes : « C'est très important que des élus viennent nous voir, nous, les artisans et commercants. Nous avons présenté notre savoir-faire d'horloger-bijoutier-joaillier-orfèvre. Ils ont pu rencontrer le personnel, prendre conscience de toutes les difficultés de notre métier. Ce qui est plus facile sur le terrain que derrière





Bâtiments industriels, magasins fermés : quel avenir envisager ?



Q

u'il s'agisse de réhabiliter un site industriel, d'identifier les pistes de développement économique du territoire ou de donner un coup de pouce aux très petites entreprises, la Communauté de Communes agit avec détermination pour maintenir ou créer de l'emploi local.

Visite de l'ancienne usine Trépeau à Marennes

La réunion de la Commission « Développement économique » du 11 décembre s'est déroulée en deux temps, avec tout d'abord la visite du bâtiment Trépeau, suivie d'un séminaire consacré à la stratégie de développement économique. Dès 14 h 30, les élus de la commission se sont retrouvés sur site pour visiter le bâtiment Trépeau. Ce bâtiment de 3 400 m², implanté sur une parcelle de 12 000 m² accueillait une filiale de Leroy Somer, la SA Trépeau, entreprise

de bobinage de moteurs électriques, qui a fermé ses portes fin 2012 entraînant le licenciement de 27 salariés.

En mars 2013, une convention de revitalisation avait été signée entre l'Etat, le groupe Leroy Somer et le Pays Marennes Oléron. Cette convention prévoyait une enveloppe de 139 964 € destinée à compenser la suppression des emplois. Trente CDI temps plein ont ainsi pu être créés grâce à cette action.

A présent, il s'agit de trouver un nouvel usage au bâtiment, encore en parfait état à ce jour, avant qu'il ne se dégrade. C'est pour cette raison que les élus communautaires étaient invités à le visiter.

Un séminaire sur la stratégie de développement

Dans la perspective de concevoir et mettre en place un projet de développement économique, Joël Papineau, vice-président en charge de cette compétence sur le territoire, a demandé à un cabinet spécialisé de présenter à la Commission « Développement économique » des pistes de développement envisageables et pragmatiques pour le bassin de Marennes.

S'appuyant sur son expérience et sur une étude qu'il a réalisée sur le département des Côtes d'Amor en Bretagne, un territoire maritime et résidentiel comme l'est le nôtre, le cabinet a insisté sur l'atout que constituent les résidents secondaires en terme de développement économique.

Le potentiel des résidences secondaires

En effet, les résidents secondaires représentent un apport de population tout à fait bénéfique pour l'économie locale. La Communauté de Communes a ainsi lancé une étude destinée à mieux connaître les attentes des résidents secondaires, pour être en mesure d'y répondre. La seconde piste de développement proposée par le cabinet consiste à considérer les changements de modèle économique en cours, non pas comme un mal, mais comme de réelles opportunités de développement, notamment en ce qui concerne l'artisanat. Le rôle de la Communauté de Communes sera, dans les mois à venir, d'apporter son concours aux chefs d'entreprises pour leur permettre de s'adapter à ces changements.



Coup de pouce régional à la Très Petite Entreprise

Pour encourager et soutenir les Très Petites Entreprises (TPE) du Commerce, de l'Artisanat et du Service, la Région Poitou-Charentes a créé un dispositif spécifique d'aide au développement et à la transmission-reprise de ces entreprises : le Coup de Pouce Régional aux Très Petites Entreprises. Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de favoriser le maintien et le développement de services marchands de proximité sur la totalité du territoire rural régional.

Pour qui?

Les entreprises de commerce, d'artisanat et de services de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 900 000 € HT (par entreprise).

Quel montant?

L'aide régionale sous forme de subvention est plafonnée à 5 000 € .

Règlement détaillé du dispositif sur : www.poitou-charentes.fr





PETR du Pays Marennes Oléron Romain Peyraud Chargé de la création / reprise d'entreprises 05 79 86 01 62 06 30 06 32 66



TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR WWW.BASSIN-DE-MARENNES.COM

Retrouvez ce magazine dans les mairies, offices de tourisme et à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes!

FÉVRIER

Vendredi 6 février

MARENNES

TEKNO A LA BIGAILLE

Soirée Tekno à La Bigaille avec DJ Josy, vétérante de la techno underground + DJs du collectif LAB. A 21h. Tarifs: 5 € et 6 €. 1, Rue Fradin labigaille.org

Samedi 7 février MARENNES

ROCK A LA BIGAILLE



Soirée Rock Psyché avec "Chabifonk expérience": sons interstellaires et dance rock. "Bubbles Paradise Liquid Snow": un concept de projections de visuels basés sur des coulures fluides psychédéliques.

A 21h. Tarifs : 5 € et 6 €. 1, Rue Fradin labigaille.org

Vendredi 13 février

MARENNES

MUSIQUE CLASSIQUE A LA BIGAILLE

Concert classique avec les musiciens "d'Amati". Cordes et piano : de la gavotte au tango nuevo.
A 21h. Tarifs : 6 € et 7 €.
1, Rue Fradin labigaille.org

Samedi 14 février MARENNES

BAL FOLK A LA BIGAILLE

On vous attend pour une belle soirée dansante pleine de bonne humeur. A 21h. Tarif : libre. 1, Rue Fradin labigaille.org

Samedi 14 février

MARENNES

CONNAISSANCE DU MONDE



La Perse au cœur de l'Iran, en présence de Robert-Emile Canat, réalisateur. 9 000 ans de civilisation, une histoire fastueuse, une culture des plus raffinées ont patiemment façonné ce pays si mal connu, si étrange et fascinant qu'est l'Iran. De villes impériales en caravansérails, des avenues encombrées de Téhéran aux déserts de sable et de sel, des montagnes du Kurdistan à la place royale d'Ispahan, de Bam à Persépolis, Robert-Emile Canat nous emmène à la découverte de sites légendaires et de lieux mythiques. A l'Estran

05 46 82 21 41

Vendredi 20 février MARENNES

KARAOKE A LA BIGAILLE

Le micro est à vous ! A 19h. Tarif : 2 €. 1, Rue Fradin labigaille.org

Samedi 21 février

MARENNES

OUVERTURE EN MODE BAR A LA BIGAILLE

Après le succès du 1er Labotelier, la Bigaille remet ça. A 19h. Gratuit. 1, Rue Fradin labigaille.org

MARS

Vendredi 6 mars

MARENNES

REGGAE A LA BIGAILLE

"I and I Livity": prônant un upfull reggae fait de métissage à la fois ethnique et musical, ce groupe a forgé son identité en s'inspirant de grandes voix du reggae.

A 21h. Tarif: 5 €.

A 21h. Tarif : 5 €. 1, Rue Fradin labigaille.org

Samedi 7 mars

MARENNES

SLAM A LA BIGAILLE

Contes slam. A 21h. 1, Rue Fradin labigaille.org

Dimanche 8 mars

BOURCEFRANC-LE CHAPUS

VIDE-GRENIER MENSUEL

Vide-grenier mensuel (tous les $2^{\text{ème}}$ dimanches sauf en septembre). Ouvert aux particuliers et professionnels de 8h à 18h. Les 2,50 premiers mètres sont gratuits. 10 € les 2,50 mètres supplémentaires. Sans réservation. Place du Marché

06 68 88 11 14 www.marc-hatot.com

Jeudi 12 mars

MARENNES

CHANSONS ET THEATRE: RUBATO



Patrick Ingueneau mélange les genres et les (bonnes) humeurs. En poète amuseur sonore, il invente, grimace, chante, joue du piano, de la batterie, du saxo... et autres trucs. Cet ovni, à la folie de Bernard Lubat et à l'espièglerie de Boby Lapointe, passe d'une chanson à l'autre avec malice. « Rubato », dans le langage musical classique, veut dire « mouvement libre ». Illustration garantie avec ce spectacle un peu timbré. De la belle chanson, dans un univers de fantaisie folle et d'humour absurde. Durée 1h. Conseillé à partir de 11 ans.

Tarifs: normal 14 €, 26-35 ans 11 €, adhérent 10 €, - 26 ans 7 €.

A 20h30 à l'Estran

Samedi 14 mars

MARENNES

CONCERT A LA BIGAILLE

Après une petite semaine en résidence à La Bigaille, "Opium du Peuple" jouera son nouveau spectacle en avant-première et rien que pour vous.

Tarifs : 7 € et 8 €. A 21h. 1, Rue Fradin labigaille.org

Dimanche 15 mars

MARENNES

SPECTACLE ENFANTS A LA BIGAILLE

"Les Oreilles Rouges": ils font du rock, ils ont des enfants et ils leur écrivent des chansons. Évidemment, 90 piges à eux deux, mais à peine douze ans d'âge mental, ils balancent leur rock pédiatrique et rigolard.
Tarifs : 5 € et 6 €. A 16h15.

Tarifs : 5 € et 6 €. A 16h15. 1, Rue Fradin labigaille.org

Jeudi 19 mars

MARENNES

OPERA FAUST

"Faust" de Charles Gounod L'emblème de l'opéra français, l'un de ses plus grands succès et en même temps quelque chose comme sa mémoire. Gounod se souvenait avoir eu le livre de Goethe sous le bras toute sa jeunesse, jusque dans les jardins de la Villa Médicis où il était pensionnaire. Vingt ans plus tard, Carvalho acceptait enfin de le lui commander et il eut raison : Faust fit les beaux jours du Théâtre-Lyrique puis de l'Opéra. De là, il conquit le monde entier.

monde entier. En différé de l'Opéra Bastille. Durée : 2h55. Drame lyrique en cinq actes et un entracte, en français, sous-titré en français. Tarif plein: 17 € - Tarif réduit: 13 € (adhérents LOCAL et -25 ans)
A 20h00 à l'Estran.
Renseignements et réservations:
05 46 47 82 31

Vendredi 20 mars MARENNES

SPECTACLE OUVERT LA BIGAILLE

On vous laisse la scène et vous faites la musique que vous voulez. Gratuit. A 19h. 1, Rue Fradin labigaille.org

Samedi 21 mars

MARENNES

CONNAISSANCE DU MONDE



Découverte de la Mongolie et des derniers grands nomades en présence de Patrick Bernard, réalisateur. A l'Estran

05 46 82 21 41

Samedi 21 mars

MARENNES

LE SLAM QUI CLAQUE

Spectacle proposé en lien avec les services enfance-jeunesse, de l'ile d'Oléron et du bassin de Marennes, suite aux ateliers slam gratuits donnés en février aux jeunes du territoire. Cette restitution publique se fera en 1ère partie du spectacle du slameur Aimé Nouma qui ira à la rencontre de tous ces jeunes et leur proposera une méthode, sa façon de s'exprimer, le slam, comme exutoire.
Pour plus d'informations:
Coopération & Francophonie,
Pays Marennes Oléron

Samedi 21 mars

MARENNES

OUVERTURE EN MODE BAR A LA BIGAILLE

"Les mixtapes de l'apéro" : le fameux collectif de DJs et ses mix endiablés reviennent vous chatouiller les oreilles. A 19h. Prix libre.1, Rue Fradin labigaille.org

05 79 86 01 67

Vendredi 27 au dimanche 29 mars

HIERS-BROUAGE

JOURNEES DES METIERS D'ART A BROUAGE



Dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art, des créateurs et artisans d'art de Brouage vous ouvrent les portes de leur atelier. De 10h à 19h. Entrée libre, démonstrations gratuites.